

*Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !*

Numéro 29 - Septembre 2016

## À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Le dossier de ce numéro de rentrée est consacré au Comité Départemental de Cyclotourisme. l'association ainsi que ce qui retourne du cyclotourisme.

Son président, M. Yvon POUGET, nous a présenté les missions de



### Dans ce numéro :

Echos des Comités	2
Le C.D.O.S en action	3
Le dossier	4
Infos du CRIB	6

## CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE SPORTIVE : QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la présentation d'un certificat médical n'est plus systématiquement obligatoire pour la pratique d'un sport en tant que licencié au sein d'une fédération sportive.

La loi de santé du 26 janvier 2016 a simplifié la chose. **Explications.**

**CERTIFICAT MEDICAL**

M., Mme, Mlle  
Nom.....  
Prénoms.....  
Date de naissance .....  
CERTIFICAT MEDICAL, à remplir par votre médecin  
Je soussigné  
Dr.....  
Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour  
.....  
Dont l'état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité y-compris en grande randonnée notamment pour le ..... qui aura lieu du .....  
Date : .....

### ÉDITO



Nous voilà donc repartis pour une nouvelle saison associative qui je l'espère sera pleine de réussite à tous les niveaux pour le mouvement départemental.

À l'heure où un bénévolat de compétence tend à remplacer le don de soi, notre association s'engage à être un point de rencontres et

d'échanges pour l'ensemble des associations du Puy-de-Dôme. À ce titre, nous organiserons le jeudi 8 décembre 2016 les 1<sup>ères</sup> Rencontres Associatives : échanges, débats, explications ... seront au cœur de ces Rencontres.

Bonne saison à tous !

Geneviève SECHAUD

Présidente

- ◆ 3<sup>ème</sup> Course nature à Montpeyroux
- ◆ Randonnée Sentez-vous Sport
- ◆ Présentation du Comité Départemental de Cyclotourisme
- ◆ Certificat médical : ce qui change avec la loi de santé
- ◆ Le GE Administratif à votre service

## ECHOS DES COMITÉS

### 5 NOUVEAUX SPORTS AU PROGRAMME DES JEUX DE TOKYO 2020

Le Comité International Olympique a approuvé le 3 août dernier l'admission de cinq nouveaux sports au programme des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 :

- le baseball/softball,
- le karaté,
- le skateboard,
- l'escalade sportive
- le surf



## 3<sup>ÈME</sup> COURSE NATURE DE MONTPEYROUX

Le dimanche 23 octobre prochain, le Comité d'Athlétisme du Puy-de-Dôme organise, avec le concours de la municipalité de Montpeyroux, la 3<sup>ème</sup> Course Nature de Montpeyroux.

Au programme :

- une course nature de 9 km à 10 h
- une découverte de la marche nordique sur 3 km à 10 h 30
- une visite commentée du village de 2 km à 10 h 30.

Renseignements, inscriptions et règlement auprès du Comité Départemental d'Athlétisme :

☎ 04 73 91 45 64

✉ [cd63.athle@gmail.com](mailto:cd63.athle@gmail.com)

Site internet : <http://comite63.athle.com>



## BILAN DE LA 25<sup>ÈME</sup> RONDE DU RENARD

**L'Espace VTT n°1 et l'association du développement et de la promotion du Livradois ont organisé la 25<sup>ème</sup> Ronde du Renard en juillet dernier.**

L'édition 2016 de cette épreuve VTT fut un succès avec soixante participants.

Sur un circuit de 6 km, les participants ont pris le départ samedi soir à 22 h (particularité de cette course), pour effectuer les 8 tours de la course organisée au Vernet-la-Varenne.

Dans le parc naturel du Livradois-Forez, les coureurs ont pu savourer un parcours en pleine nature, dans un cadre réputé pour ses paysages et ses points de vue.

Hervé DELAVAL, organisateur, a souligné la réussite de cette édition avec, bien sûr, une forte participation mais aussi la présence des 30 bénévoles qui ont servis 80 repas.

C'est dans une ambiance conviviale que les amateurs de tout terrain, venus de toute la France et de différents horizons sportifs (triathlètes, cyclistes), se sont surpassés au Vernet-la-Varenne.

L'organisation a confirmé que la prochaine édition aura lieu en juillet 2017, toujours au Vernet-la-Varenne.



# LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

## SUCCÈS DU 1<sup>ER</sup> STAGE ADOS



En complément de son Centre d'activités Sport Jeunes, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a organisé pour la première fois un **Stage ADOS**.

Ce 1<sup>er</sup> Stage ADOS affichait complet avec 16 jeunes. Celui-ci s'est déroulé au Mont-Dore sur 3 jours du 11 au 13 juillet 2016 de 11 h à 18 h et était destiné aux jeunes âgés de 10 à 16 ans.

De nombreuses animations étaient au programme de ces 3 journées (bowling, patinoire, luge d'été, funiculaire, sports collectifs ...).

Nous remercions la Municipalité du Mont-Dore pour l'accueil de ce 1<sup>er</sup> stage ADOS ainsi que le Comité d'Auvergne de Cyclisme pour le prêt des 2 minibus. Un stage ADOS sera à nouveau organisé lors des prochaines vacances de Toussaint.



## 2<sup>EME</sup> ÉDITION DES OLYMPIADES POUR SPORT JEUNES

À quelques jours seulement des Jeux Olympiques de Rio, les enfants de Sport Jeunes ont fêté l'événement en participant aux Olympiades Sport Jeunes, 2<sup>ème</sup> édition.

Organisées par notre association, ces Olympiades se sont déroulées le jeudi 21 juillet 2016 au Gymnase Brugière de Clermont-Ferrand. Cérémonie d'ouverture avec flamme, drapeau et hymne, épreuves sportives et remise des récompenses étaient au programme de cet après-midi festif.

Petite particularité de ces Olympiades : elles étaient organisées en mode Intervilles ! Arène, vachettes, relais sont venus agrémenter la manifestation.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires ainsi que les animateurs qui ont tous largement contribué au succès de ces Olympiades.



## PLUS DE 80 RANDONNEURS À COURNON

Pour la seconde année consécutive, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre ont organisé une randonnée à l'occasion de la semaine nationale Sentez-vous Sport.

Des animations et des ravitaillements étaient prévus sur les 2 parcours de 8 et 13 km, le tout entièrement gratuit.

Enfin, les randonneurs, avant de repartir avaient l'occasion de goûter et d'acheter du miel d'un apiculteur de Vic-le-Comte, présent pour l'occasion, M. Dominique PINEAU (06 10 62 32 22 - dompineau@hotmail.com).



## LE DOSSIER

### À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Pour ce 29<sup>ème</sup> numéro, nous avons choisi d'aller à la rencontre du Comité Départemental de Cyclotourisme et de son président, Monsieur Yvon POUGET.

## LE CYCLOTOURISME

### PRÉSENTATION DU COMITÉ

Le Comité Départemental de Cyclotourisme gère l'organisation et le développement du cyclotourisme dans un esprit de convivialité au sein du département et assure le lien entre les clubs et la Fédération. Actuellement, sept dirigeants composent le Comité Directeur de l'association et œuvrent à toute action utile au développement et à la promotion du cyclotourisme sous toutes ses formes, tant sur route que tous les autres terrains comme le VTT.

#### Organisation du CD

Président :

**Yvon POUGET**

Secrétaire :

**Françoise VALLUCHE**

Trésorier :

**Jean-Jacques PORTIER**

#### Le Comité en chiffres

**35 clubs**

**1 130** licenciés pour la saison 2015/2016

**+ de 85 %** d'hommes

**7** élus au Comité Directeur

Le travail du Comité est organisé autour de 5 commissions : Route, VTT, Sécurité, Jeunes, Handicap.

#### Organiser le calendrier des manifestations sur route et VTT

Une des grandes missions du Comité Départemental est de coordonner l'activité des clubs affiliés en collectant les dates et les informations de l'ensemble des manifestations qu'ils organisent et de les regrouper au sein d'un seul et même calendrier à destination des licenciés mais pas que.

Ces manifestations sont ouvertes aux licenciés cyclotourisme, cyclisme, UFOLEP mais également aux non licenciés qui doivent régler à l'inscription une cotisation d'assurance.

Ce calendrier, qui s'étale de fin février à novembre, est aujourd'hui réalisé conjointement avec la Ligue afin de proposer un programme des plus complet et en évitant au maximum les doublons.

#### Commission Sécurité = 1 personne dans chaque club

Le cyclotourisme est en permanence confronté à des questions de sécurité, et cela qu'il s'agisse d'une sortie en groupe ou en solitaire. Un mot d'ordre : *Ne prenons pas la route, partageons-la !* Ainsi, la santé et la sécurité sont des priorités de la Fédération et bien évidemment du Comité.

Un travail de prévention est mis en place et se traduit notamment par la désignation dans chaque club d'un « Homme sécurité ».



Il est un peu la police au sein de groupe afin que les cyclotouristes respectent le code de la route. Mais cette personne est également chargée de faire remonter les informations concernant l'état des routes, des pistes cyclables... aux Mairies, à la Direction Départementale de l'Équipement...

#### 3 écoles de cyclotourisme (VTT)

Vic-le-Comte, Courpière et Pont-du-Château sont les 3 écoles de cyclotourisme du Puy-de-Dôme. Celles-ci proposent des pratiques adaptées à l'âge des jeunes et à leur condition physique. Le Comité Départemental organise un Critérium Départemental pour ces jeunes où des points sont distribués sur des épreuves de maniabilité, d'orientation, de mécanique ou encore de sécurité... mais pas d'épreuve chronométrée.



## LES CONCENTRATIONS DU COMITÉ



### La concentration départementale annuelle

Cette concentration a eu lieu en 2016 au mois de juin au gîte fédéral des 4 Vents\*, à Aubusson d'Auvergne. « Ce gîte est un peu la « maison » du Comité et du Cyclotourisme, aussi est-il normal que nous nous y rendions et que nous l'utilisions ».

### La Montée du Puy-de-Dôme

Depuis maintenant trois ans, le Comité de Cyclotourisme du Puy-de-Dôme fait revivre ou découvrir à de nombreux passionnés la montée mythique du Puy-de-Dôme à vélo. Du fait de la présence du train à crémaillère, l'organisation de cette montée est très réglementée et un certain nombre de règles sont indispensables :



- nombre de participants limité à 300
- départ sur une plage horaire limitée (7 h 30 à 9 h 30)
- retour groupé après l'arrivée du dernier grimpeur, à la suite d'une voiture donnant l'allure.

### Handicap

En 2017, le Comité Départemental organisera une première concentration sur 3 jours accessible aux publics présentant un handicap en s'appuyant sur la structure du Gîte des 4 vents\* sur la commune d'Aubusson d'Auvergne. Ces personnes accompagnées pratiqueront en tandem, en vélo couché ...

#### \*Gîte des 4 vents : un centre ouvert à tous, licenciés ou non à la FFCT

Les 4 vents est le Centre cyclotouriste officiel de la Fédération française de cyclotourisme et est spécialisé dans les activités cyclotouristes et VTT notamment grâce à des équipements tel que le local à vélos, l'aire de lavage, les cartes détaillées des parcours à la demande, une restauration adaptée... Le gîte propose différentes formules d'hébergement, de passage, de restauration... à des tarifs abordables, le tout avec dispense de conseils techniques.

Gîte des 4 vents à Aubusson d'Auvergne - [www.4vents-auvergne.com](http://www.4vents-auvergne.com)

## QU'EST-CE QUE LE CYCLOTOURISME ?

### Le cyclotourisme = randonner à vélo

Le cyclotourisme, c'est donc avant tout par définition le tourisme à bicyclette. On ne peut séparer les 2 volets de cette activité qui relève du loisir et reste très éloignée de la pratique compétitive.



Cela consiste à découvrir des sites, des paysages, des lieux ou aller à la rencontre de la population en utilisant le vélo comme moyen de locomotion.

### Rallye - Randonnée - Concentration ... 3 termes différents mais pas de course

Généralement, ces randonnées sont organisées par les clubs les dimanches matins, parfois également les samedis. Les parcours sont établis sur papier puis fléchés et peuvent parfois largement dépasser les 100 km pour le cyclotourisme sur route.

Il existe de nombreuses manifestations parmi lesquelles la Trans Volcaniques VTT (BLANZAT-MONT-DORE, MONT-DORE-BLANZAT), ou encore La Ronde des Lacs qui attire de nombreux passionnés.



### Infos pratiques

Comité Départemental de Cyclotourisme

Chez M. POUGET

8 impasse du Montely - 63118 CEBAZAT

☎ 04 73 79 21 14

✉ [codepcyclo63@orange.fr](mailto:codepcyclo63@orange.fr)

<http://puy-de-dome.ffct.org/>



## INFOS DU CRIB

### UNIFORMATION, OPCA (ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGRÉÉ) DE LA BRANCHE DU SPORT



**uniformation**

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION  
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Uniformation est désormais l'unique organisme habilité à collecter l'ensemble des contributions relatives à la formation professionnelle des employeurs de la branche du sport.

Le montant des contributions formation est dorénavant impacté par :

- ◆ l'application de la **réforme de la formation professionnelle** (loi du 05 mars 2014) qui modifie le montant des contributions légales à la formation professionnelle à compter de la collecte 2016 ;
- ◆ la désignation d'Uniformation comme OPCA de la branche et, dans ce cadre, la **fixation de taux de contribution conventionnels** par les partenaires sociaux qui viennent s'ajouter aux contributions légales.

Il est à noter qu'entre 2012 et 2015, en l'absence d'OPCA désigné dans la branche, les partenaires sociaux n'avaient pu fixer de taux de contribution conventionnels. Il s'agissait donc d'une situation exceptionnelle puisque la majorité des branches fixent des contributions conventionnelles à la formation professionnelle.

Les **contributions conventionnelles** permettent aux employeurs du sport de **disposer de fonds supplémentaires pour envoyer leurs salariés en formation et à la branche de mener une véritable politique de formation** (prise en charge des formations des dirigeants bénévoles, prise en charge des formations sans plafond de durée, prise en charge des frais annexes selon le barème OPCA...).

Il est à noter que le montant de la contribution globale des employeurs de moins de 10 salariés est équivalent à celui qui était demandé à ces employeurs avant 2012.

**Vous trouverez, ci-dessous, le détail de ces contributions légales et conventionnelles.** S'ajoutent les contributions habituelles suivantes :

- ◆ **La contribution due au titre du financement du fonds d'aide au paritarisme** (article 2.3.2 de la CCNS) : **0,06%** de la masse salariale brute
- ◆ **La contribution due au titre du CIF CDD** (1% de la masse salariale brute des seuls CDD : hors contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, CDD poursuivi en CDI, contrat spécifique des sportifs professionnels et de leurs entraîneurs, contrat emploi d'avenir CUI-CAE)

Contributions à la formation professionnelle (en % de la masse salariale brute)	
Dispositifs	Moins de 10 sal
Plan de formation	0,4
Professionalisation	0,15
Contribution Conventionnelle	1,05
CIF Bénévole	0,02
<b>Total</b>	<b>1,62</b>



## CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE SPORTIVE : CE QUI CHANGE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la présentation d'un certificat médical n'est plus systématiquement obligatoire pour la pratique d'un sport en tant que licencié au sein d'une fédération sportive. **A quelques exceptions près.**

Jusqu'ici un certificat médical de non contre-indication sportive devait être renouvelé chaque année pour obtenir une licence (15.9 millions établies ou renouvelés chaque année). Une obligation parfois contraignante pour certaines familles. **La loi de santé du 26 janvier 2016 a simplifié la chose.** Ainsi :

- **les activités sportives facultatives proposées dans les collèges et les lycées, dans le cadre de l'USEP et l'UNSS, seront désormais dispensées de certificat médical**, comme les activités d'EPS obligatoires pour lesquelles l'aptitude des jeunes à la pratique du sport est présumée. Jusqu'alors, les élèves pratiquant le sport scolaire facultatif devaient justifier de la « non contre-indication à la pratique sportive » en fournissant un certificat médical. Or ces mêmes élèves étaient présumés aptes à suivre les cours d'EPS dans le cadre des matières obligatoires, sauf qu'ils produisaient un certificat médical de non contre-indication à une ou plusieurs activités...

### UN CERTIFICAT MÉDICAL TOUS LES 3 ANS

- **En ce qui concerne le renouvellement des licences, un certificat ne sera plus exigé qu'une fois tous les trois ans** (au lieu d'une fois par an) d'après le décret du 24 août. Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas. **Cette mesure entrera en application le 1<sup>er</sup> juillet 2017.**

### UN CERTIFICAT PLURIDISCIPLINAIRE

Ce certificat vaudra pour la pratique du sport en général, à l'exception éventuellement d'une ou plusieurs disciplines, et non pour une seule (comme c'était le cas jusqu'ici).

Enfin, pour certaines disciplines qui « *présentent des risques particuliers pour la santé ou supposent une condition physique parfaite* », comme la plongée, le parachutisme ou encore la boxe, le certificat médical restera annuel et l'examen médical sera renforcé en considération des caractéristiques de la discipline (*voir encadré ci-dessous*).

**Dans tous les cas, et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2017, le document doit être daté de moins d'un an.** La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de la licence ou de l'inscription à la compétition par le sportif.

Source : Extrait de La Lettre de l'Economie du Sport N°1258

#### Liste des disciplines sportives à risque

- ⇒ disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique (alpinisme, plongée subaquatique, spéléologie).
- ⇒ disciplines sportives pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience (ex : karaté, boxe).
- ⇒ disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé.
- ⇒ disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile (ex : karting).
- ⇒ disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme, tel que le parachutisme.
- ⇒ rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

## NOUVEAU : LE GROUPEMENT EMPLOYEURS ADMINISTRATIF À VOTRE SERVICE

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture sur le Puy-de-Dôme depuis peu d'une nouvelle structure associative à votre service : le **Groupement Employeurs Administratif** ; situé au Centre d'Affaires Auvergne, 15 bis rue du Pré la Reine, 63000 CLERMONT-FD.

Manque de temps et pas les moyens financiers pour l'embauche d'un salarié ? le Groupement Employeurs Administratif est là pour vous aider dans toutes les tâches administratives engendrées par la gestion de votre association telles que :

- la comptabilité,
- le secrétariat,
- la communication,
- le montage et la réalisation des dossiers de demandes de subvention,
- la création de visuels (affiches, flyers, brochures),
- la création de site internet
- la réception personnalisée des appels via une plateforme téléphonique...



Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact. Le GE Administratif aura ainsi le plaisir de vous accueillir du lundi au vendredi pour toutes demandes de renseignements ou de devis.

**Groupement Employeurs Administratif**  
Geneviève SECHAUD - Delphine CHAPON

C.D.O.S Du Puy-de-Dôme - Centre d'Affaires Auvergne – 15 bis rue du Pré la Reine– 63000 CLERMONT-FD

☎ : 04 73 14 40 29 ✉ : [gadministratif@orange.fr](mailto:gadministratif@orange.fr) - Site Internet : <http://gadministratif.free.fr>



### À vos agendas !

- ⇒ **Formation Savoir mener une réunion courte et efficace** : le mardi 11 octobre au C.D.O.S 63 à 18 h 30
- ⇒ **Formation PSC1 - Secourisme** : le samedi 26 novembre 2016 au C.D.O.S 63 à 9 h
- ⇒ **Parcours Les Bases de la fonction de dirigeant** : lundis 7, 14 et 21 novembre 2016 au C.D.O.S 63 à 18 h 30
- ⇒ **Formation Les responsabilités des dirigeants bénévoles** : le mardi 22 novembre 2016 au C.D.O.S 63 à 19 h
- ⇒ **1<sup>ère</sup> édition des Rencontres Associatives** : le jeudi 8 décembre 2016 au C.D.O.S 63 de 15 h à 21 h



### Avec le partenariat



Centre d'Affaires Auvergne  
15 bis rue du Pré la Reine  
63 000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ [CDOS63@wanadoo.fr](mailto:CDOS63@wanadoo.fr)

<http://puydedome.franceolympique.com>



Directrice de publication : Geneviève SECHAUD  
Rédacteurs : Chrystelle DUCORNAIT, Delphine CHAPON, Pierre ESPINASSE, Nathalie JAREMKO, Béangère LAMBERT, Christine MEUNIER et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63